



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

N/Réf. : JCM/HV/07.11.565

Monsieur le Président,

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle-Calédonie traduit le résultat d'un travail conséquent, tant de la part de votre institution que de celle des services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Je tiens à saluer la qualité de ce travail et la totale transparence qui a prévalu dans les relations entre nos deux organismes.

Je souhaite aujourd'hui confirmer tout l'intérêt de cette démarche dans un cadre prospectif et d'anticipation.

C'est bien dans cet esprit que je me suis positionné dès ma prise de responsabilités en qualité de Président de la CMA, fin 2003.

L'examen de la gestion de la CMA par votre institution ayant intéressé les exercices 2000 à 2005, mon prédécesseur a été rendu destinataire du rapport d'observations provisoires et a pu s'exprimer, comme j'ai pu également le faire, dans le respect de la procédure.

Le rapport d'observations définitives confirme les observations provisoires et je le considère désormais comme un document de référence, une sorte de « feuille de route » dans le respect de nos obligations de gestion de la CMA :

- Obligation d'abord de fiabiliser l'utilisation des fonds publics par la mise en place de moyens humains et de contrôle en adéquation avec nos besoins.
- C'est dans cette voie que je me suis engagé dès l'exercice 2005, voie aujourd'hui balisée par un service comptable et un commissaire aux comptes apportant la sécurité de gestion qu'exige la CMA.
- J'ai ainsi anticipé vos recommandations, parce que je suis convaincu que c'est bien dans ce cadre d'exigence que la CMA confirmera auprès de ses partenaires institutionnels la pertinence de ses besoins et obtiendra les appuis, notamment financiers, pour conforter sa politique de service aux artisans.
- Obligation d'efficacité ensuite tant dans le domaine de la sécurité que dans celui de la gestion des ressources humaines.
- J'ai pris mes responsabilités dans ces deux domaines :
 - j'ai accru les dispositifs de sécurité et de contrôle en place notamment au Centre de Formation où un organisme de contrôle externe et compétent, l'APAVE, et devenu notre partenaire dans cette indispensable vigilance.

Chambre Territoriale des Comptes
de Nouvelle-Calédonie
BP 2392
98846 NOUMEA CEDEX



Nouméa, le 15 octobre 2007

Rien n'est totalement suffisant dans ce domaine mais je m'efforce aujourd'hui de coller, à chaque risque, la solution le sécurisant.

- J'ai aussi, dès ma prise de fonction, considéré que les agents administratifs et les formateurs de la CMA étaient notre principale valeur ajoutée : de leur compétence et de leur implication dépend en effet notre qualité de service.

L'empathie, la communication en interne, la confiance et la mise en commun des idées ont permis de développer cette valeur ajoutée, au service des artisans.

La qualité de notre Schéma Directeur de l'Artisanat en témoigne : les chantiers modernes sont désormais mis en œuvre notamment dans les domaines de la communication et des outils au service direct de l'artisan.

Considérant qu'une bonne gestion des ressources humaines trouve d'abord sa source dans le respect mutuel, j'ai procédé, au Centre de Formation, à une régularisation de la situation salariale de certains formateurs pour que soit respectée la grille de rémunération actée par nos élus et valant accord d'établissement.

Je vous confirme aujourd'hui une situation de confiance retrouvée au Centre de Formation, partagée par nos partenaires institutionnels et financiers qui nous apportent un soutien considérable dans notre projet d'extension de ce centre, si utile à nos jeunes, en quête d'un métier.

- Obligation enfin d'anticiper l'avenir et de prévoir aujourd'hui ce qui sera nécessaire demain aux artisans.

Les études d'impact que vous préconisez sont essentielles à cette anticipation : j'ai développé nos fonctions de veille économique et stratégique et engagé une démarche en vue de disposer de plus grandes compétences, dans le domaine de l'informatique, en interne. Les outils nouveaux que nous mettons aujourd'hui à la disposition des artisans sont issus de ces moyens : site Internet, Espace Communication, outils de gestion des devis, des factures et de la comptabilité, constituent autant d'atouts supplémentaires pour un développement harmonieux des exploitations artisanales.

C'est cette qualité d'anticipation dont nous faisons aujourd'hui preuve qui nourrira demain notre force de propositions et notre raison d'être dans le dispositif général d'appui au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi, Monsieur le Président, que je tenais à vous faire part de l'intérêt que j'ai porté à ce travail commun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président



Jean-Claude MERLET